

# Faut-il des lois pour nous protéger des robots?

Par **Raphaele Karayan**, publié le 04/04/2015 à 09:18

Voiture autonome, robots compagnons, transhumanisme... Nous ferons bientôt face à des questions éthiques et juridiques inédites. L'Express a interrogé un professionnel du droit et un roboticien, à la pointe de ces réflexions. Ils se rejoignent sur un point: il est temps de prendre des mesures.

Partager

41

Tweeter

181

11

Partager

90

10



Real Humans, série TV d'anticipation suédoise, met en scène des humains aux prises avec les "Hubots".

Prod DB © Sveriges Television - Matador Film AB / DR

Dans un futur pas si lointain, des voitures autonomes circuleront sur les routes, les robots domestiques peupleront notre quotidien, et des professionnels de tous secteurs délègueront leurs décisions à des intelligences artificielles. Qui sera responsable en cas d'accident? Laissera-t-on un pilote automatique décider seul de reprendre la main sur le cockpit si le copilote débloque? Comment se protégera-t-on contre les atteintes à la vie privée? Faudra-t-il fixer une limite à l'imitation du vivant pour qu'elle ne confine pas à la tromperie?

Non, ces questions ne sont pas fantaisistes. Elles seront légitimes. Elles ne se poseront pas demain, mais on sent bien le frémissement. Tandis que les mises en garde sur les dangers de l'IA se multiplient de la part des gourous de la technologie, qui craignent pour l'avenir de l'humanité, un travail concret a déjà été engagé pour ne pas se laisser déborder par la recherche. Deux démarches complémentaires avancent en parallèle pour encadrer

les usages réels et prévisibles : la réflexion éthique et la réflexion juridique. Lors de la concertation nationale sur le numérique menée par le Conseil national du numérique, deux propositions ont été faites, pour créer un "droit des robots", et un comité national d'éthique du numérique. Au niveau européen, on pourrait aussi voir émerger des propositions au sein de la commission parlementaire des affaires juridiques, dans la foulée du rapport Robolaw, remis fin 2014.

## Quelle pertinence pour un droit de la robotique?

**L'avocat Alain Bensoussan** réfléchit depuis plusieurs années à créer un nouveau droit de la robotique, jugeant que la législation actuelle, le droit des biens, n'est pas adaptée aux robots. Par robot, il entend une machine dotée d'une certaine autonomie dans le déplacement et la prise de décision, capable d'interpréter son environnement et de faire face à certains imprévus. "Plus la machine est indépendante de son propriétaire, plus elle se rapprochera du droit humain. Je ne suis pas responsable de ma voiture qui va se rendre toute seule à Toulouse comme je suis responsable de mon grille-pain", explique le fondateur du cabinet qui porte son nom.

Pour combler ce vide juridique, il propose dans un premier temps une charte, qui pourrait servir de base à une loi. Une telle charte a été élaborée dès 2007 par la Corée du Sud, qui ne l'a pour l'instant pas transformée en texte de loi. Dans la sienne, **Alain Bensoussan** propose de créer une "personnalité robot", à l'image de la personnalité morale des entreprises, qui les rend responsables pénalement et civilement des actes commis par leurs dirigeants. Enfin, il propose que chaque robot autonome soit immatriculé et assuré. Leur "personnalité juridique" comprendrait un nom, un numéro d'identification, un capital et un représentant légal.





## Quel régime de responsabilité pour les robots?

Raja Chatila, roboticien et directeur de l'Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique, n'est pas totalement convaincu de l'intérêt d'une nouvelle loi. Cependant, il reconnaît que dans certains domaines, il pourrait y avoir matière à légiférer. C'est le cas des problématiques de protection de la vie privée qui vont être posées par les drones et les robots compagnons, et des questions de responsabilités en cas d'accident.

Dans le cas d'un accident, il ne s'agit pas d'envoyer un robot en prison mais de déterminer qui serait fondé à réclamer et payer des dommages et intérêts. Pour **Alain Bensoussan**, ce serait un principe de responsabilités en cascade. Le premier responsable serait le concepteur du robot "intelligent". Puis, pour les robots qui possèdent des fonctions d'apprentissage, leur utilisateur. Ensuite, leur propriétaire.

Pas si simple, rétorque Raja Chatila, qui explique qu'il ne faut pas surestimer les capacités d'apprentissage des robots. "De là à avoir un comportement totalement différent en fonction de l'utilisateur... Il ne faut pas s'imaginer qu'un robot va se dresser comme un chien. Et le système d'apprentissage n'est pas forcément placé sous le contrôle de l'utilisateur." Cette théorie néglige aussi le rôle des futurs "garagistes" qui s'occuperont de la maintenance de ces robots et de leurs réglages.



*Clip promotionnel pour la Google Car.*

Le roboticien a coordonné le groupe de travail de la Cerna (Commission de réflexion sur l'éthique de la recherche en sciences et technologies du Numérique, créée fin 2012), qui a remis en novembre dernier à Geneviève Fioraso un rapport sur l'éthique de la recherche en robotique. Dans ses conclusions, la commission préconise l'intégration de boîtes noires, qui permettraient d'expliquer pourquoi la machine a pris telle ou telle décision. Problème: "Dans certains cas, par exemple quand les possibilités sont infinies, on ne peut pas le déterminer. La machine s'appuie par ailleurs sur des calculs issus de capteurs fournissant des données imprécises."

C'est pourquoi, pour la Cerna, la question est surtout de déterminer dans quelles circonstances il faudrait permettre, ou rendre obligatoire, le "débrayage" des fonctions autonomes du robot pour que l'humain reprenne la main. Ou l'inverse ! A partir de là, on peut imaginer que, comme il existe un code de la route et un permis de conduire, on pourrait inventer un code des robots et un examen d'aptitude à détenir un robot. Ou comment les robots pourraient nous compliquer la vie au lieu de la simplifier...

## Peut-on rendre la morale programmable?

Aborder la question de l'accident, c'est aussi se demander comment le robot est censé réagir dans des situations extrêmes. Le cas d'école qui revient systématiquement est un problème éthique : imaginons une voiture autonome qui doit effectuer un freinage d'urgence pour éviter l'accident. Elle ne transporte que son conducteur. Derrière, un véhicule avec deux bébés, conduit par un humain qui, lui, ne sera pas assez rapide pour freiner. Les enfants risquent donc d'y passer. Que doit "décider" la voiture?

Les roboticiens doivent-ils intégrer un référentiel moral dans leurs robots ?

Tout porte à croire qu'il s'agit d'une fausse question (même si on adore se la poser). "L'homme ne sait pas résoudre les dilemmes éthiques, réagit Raja Chatila. Les lois d'Asimov, c'est bien parce qu'elles ne sont pas assez claires qu'il a pu écrire tous ses romans. Il vaut mieux se poser la question de la traçabilité, de la responsabilité de la personne derrière le volant, et de son information."

Cela ne veut pas dire qu'il faut s'interdire toute réflexion éthique. C'est même pour cela que la Cerna a proposé la création d'un comité national d'éthique pour le numérique, sur le modèle du CCNE pour les sciences de la vie et de la santé (qui donne des avis sur les questions de bioéthique). En effet, aujourd'hui, la recherche sur les cellules souches, par exemple, est encadrée; mais rien n'est interdit dans la recherche en robotique. Euthanasier un patient est interdit, mais construire un Robocop ne l'est pas. Pour l'instant. Ce comité devrait notamment répondre à trois grandes questions, selon Raja Chatila : "Jusqu'où peut aller l'autonomie d'un robot ? Faut-il définir des règles pour démarquer clairement le vivant et le non-vivant ? Faut-il brider la recherche sur l'augmentation de l'humain ?"



## Et si les robots avaient des droits?

Parler de lois, de chartes, de codes, et donc de devoirs, c'est aussi parler de droits. Dans la série suédoise *Real Humans*, le personnage d'Inger Engman est avocate et défend les robots. Ce n'est pas l'ambition d'Alain Bensoussan, qui a plus à gagner en s'imposant comme le spécialiste de la question auprès des entreprises et des pouvoirs publics.

Cependant, à partir du moment où il est désormais possible de créer des androïdes imitant jusqu'aux expressions du visage, où des robots-compagnons deviennent des sortes d'animaux de compagnie auxquels on peut s'attacher, avec lesquels on peut interagir, et sur lesquels on peut projeter toutes sortes de sentiments humains, en résumé avec lesquels on peut nouer une relation affective, on peut légitimement les protéger. Pas pour eux-mêmes, mais parce que les protéger revient à nous protéger. C'est la réflexion de ceux qui réfléchissent à interdire la violence envers les robots, et notamment les viols. Parce qu'un passage à l'acte sur un robot pourrait être un signal inquiétant.

De quoi faire cogiter pendant pas mal de temps chercheurs et juristes, et avec eux les philosophes.



*Conférence TED (2012) de Hiroshi Ishiguro, qui a créé un androïde à son image.*